

## Comunicato stampa della Diocesi di Créteil

### **Madeleine Delbrêl déclarée « Vénérable » par le Pape François**

C'est une grande nouvelle pour la cause en béatification. Le vendredi 26 janvier, le Pape François, recevant le cardinal Angelo Amato, Préfet de la Congrégation pour les causes des saints, a déclaré "Vénérable" Madeleine Delbrêl. Cette décision intervient après que l'Assemblée de cardinaux et évêques, réunie à Rome le mardi 16 janvier, ait rendu un avis positif en se fondant non seulement sur la qualité du travail de présentation de la Cause, mais aussi et surtout sur la figure elle-même de Madeleine Delbrêl qu'ils ont beaucoup appréciée. Cette décision prise par le Pape ouvre la voie à la béatification.

Rappelons que la cause en béatification de Madeleine Delbrêl (1904 – 1964) avait été introduite en 1987 par Mgr François Fréteillère, évêque du diocèse de Créteil. Il avait été poussé à cette décision par l'attachement de nombreux évêques de France à sa figure exemplaire et par sa réputation croissante de sainteté. En 1990 la commission d'enquête diocésaine est constituée. Le père Pierre Branchereau est chargé d'instruire l'enquête qui se déroule de septembre 1993 à octobre 1994. Le décret de validité de l'enquête diocésaine est signé en 1996 par la Congrégation pour les causes des saints. Le père Daniel Ols, Dominicain, est alors désigné comme Rapporteur en 1997; il demande à Mgr Daniel Labille, nouvel évêque de Créteil, une enquête diocésaine supplétive qui est menée en 2001 et 2002. Puis une première rédaction de la 'Positio' est conduite par le père Jean Guéguen second Postulateur de la cause. En 2008 le père Daniel Ols demande à Mgr Michel Santier, qui a succédé à Mgr Labille, que la Positio soit entièrement reprise par un historien. Historien de formation, le père Gilles François reprend le travail et il est nommé Postulateur en 2011 ; il remet une rédaction entièrement nouvelle de la 'Positio' en juillet 2012. Après deux années, un nouveau Rapporteur est nommé, Don Maurizio Tagliaferri. Celui-ci demande au Postulateur de revoir la 'Positio' selon un nouveau plan de présentation. Ce reformatage étant fait, la 'Positio' est imprimée en 2015.

Puis les choses s'accélérent : en novembre 2015 la Commission des historiens rend un avis unanimement positif et, en mai 2017, la Commission des théologiens fait de même. Parallèlement en novembre 2015, les évêques de France, à la quasi-unanimité, envoient au Pape une supplique lui demandant de faire avancer la cause ; en février 2016 les évêques d'Allemagne, à l'unanimité, adressent une même supplique. La dernière étape fut la tenue de l'Assemblée des cardinaux et évêques, le 16 janvier dernier.